Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le 09/10/2025
ID : 022-200067981-20250930-DEL2025_09_208-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 30 septembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BILLAUX Béatrice ; BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; *CORBEL Samuel (suppléant)* ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MEAUX Vincent ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; *TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant)* ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

LE BIANIC Yvon à LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Yannick à LE GAOUYAT Samuel ; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit ; LOZAC'H Claude à CLEC'H Vincent ; MOURET Patricia à PRIGENT Christian ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOUCHER Gaëlle ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPÉ Fanny ; CHARLES Olivier ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; GOUAULT Jacky ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE MARREC François ; LE MOIGNE Yvon ; LE VAILLANT Gilbert ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Jean-Yvon ; RASLE-ROCHE Morgan ; QUENET Michel ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :	**88 Titulaires - 43 suppléants**
Présents	57
Procurations	08
Votants	**65**
Absents	23

Date d'envoi de la convocation : mercredi 24 septembre 2025
Secrétaire de séance Dominique PARISCOAT

Envoyé en préfecture le 09/10/2025
Reçu en préfecture le 09/10/2025
Publié le 09/10/2025
ID : 022-200067981-20250930-DEL2025_09_208-DE

Délibération

DEL2025-09-208 **ÉCOLE DE MUSIQUE : RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR À COMPTER DE SEPTEMBRE 2025**

Vu la délibération DEL2024-04-086 du 29 avril 2024 concernant la révision du règlement intérieur de l'école de musique ;

Vu la délibération DEL2025-05-124 du 04 juin 2025 concernant la révision des tarifs d'inscription ;

Vu la délibération DEL2025-06-184 du 03 juillet 2025 concernant le projet d'établissement de l'école de musique communautaire ;

Vu la délibération DEL2024-09-208 du 24 septembre 2024 concernant le projet culturel de territoire ;

Considérant que l'école de musique Guingamp-Paimpol est soumise à un règlement intérieur validé en Conseil d'agglomération DEL2021-07-130 du 06 juillet 2021 et révisé en juin 2024 DEL2024-06-167 et qu'il convient de l'actualiser pour la rentrée scolaire 2025 ;

Considérant les révisions proposées :

1. Article 3.2 Tarification

Suite à des désistements, certains élèves se voient attribuer des places en cours d'année. Il est proposé d'ajouter une mention précisant les conditions de tarification pour cette situation : la facturation se fait au prorata du nombre de cours restant.

2. Article 3.5. Admission : ordre de priorité

Après une ou plusieurs années, certains élèves souhaitent changer d'instrument de musique. Il est proposé d'ajouter dans l'ordre de priorité ce cas uniquement pour les élèves de moins de 25 ans.
Il est également proposé de modifier dans cet article le terme « élève mineur » par « élève de moins de 25 ans » pour une meilleure cohérence avec la grille tarifaire de l'école de musique.

3. Article 8. Respect et cadre de travail

L'ajout de cet article vise à préserver un climat serein, favorable à l'épanouissement artistique et personnel de tous les usagers de l'établissement. Il prévoit des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion en cas de manquement répété ou grave, après entretien avec les parties concernées. En cas d'exclusion, il est proposé que le montant de l'inscription reste dû en totalité.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve la révision du règlement intérieur de l'école de musique à compter de septembre 2025 ;
- Donne délégation au Président ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le Secrétaire de séance,
Dominique PARISCOAT